

# UN ASSASSINAT EN PRISON

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 23 MARS 2022

La mort d'une extrême violence d'Yvan Colonna suscite de nombreuses interrogations et une légitime émotion envers celui qui, malgré les condamnations judiciaires, n'avait jamais reconnu les faits qui lui étaient reprochés. Il s'agit bien d'un assassinat en prison qui aurait dû être évité, alors qu'Yvan Colonna était un « détenu particulièrement surveillé » (DPS), statut qui s'opposait à tout rapprochement avec sa famille et ses proches demandé depuis des années tant par la Ligue des droits de l'Homme (LDH) que par des parlementaires et ce encore tout récemment.

La LDH demande que toute la lumière soit faite tant sur les faits que sur les responsabilités administratives qui les ont rendus possibles. L'instruction judiciaire menée par le Parquet antiterroriste, qui avait constamment refusé la levée du statut DPS d'Yvan Colonna, ne peut conduire à atténuer les défaillances et manquements évidents que les enquêtes administratives ouvertes doivent révéler dans la clarté et l'impartialité. C'est pourquoi, le résultat de ces enquêtes devra être rendu public.

Face aux tensions en Corse que le décès d'Yvan Colonna a générées, le gouvernement a été contraint de sortir de son inaction bloquante préjudiciable et a dans l'urgence décidé de lever le statut de DPS d'Alain Ferrandi et Pierre Alessandri, qui seront enfin transférés « *d'ici la mi-avril* » dans une prison corse, en application d'un droit qui aurait dû être respecté depuis longtemps et ouvrant l'examen de leur demande de libération conditionnelle.

L'annonce de l'exécutif d'ouverture de discussions ne doit pas être une esquivé électoraliste mais doit aboutir, quels que soient les résultats des élections présidentielles et législatives, à discuter en transparence démocratique des évolutions institutionnelles nécessaires dont la question de l'autonomie jusqu'alors refusée par le gouvernement. La solution passe par des relations apaisées durablement entre l'Etat et la Corse. La LDH rappelle également la nécessité d'établir un dialogue politique entre le gouvernement et les élus et la société civile corses sur l'avenir de l'île avec des engagements qui permettent de répondre de manière adaptée aux difficultés sociales, environnementales, culturelles et économiques au plus près des citoyennes et citoyens corses.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898

